

## **Bientôt des cimetières plus verts**

Depuis janvier 2015, afin de se conformer aux exigences de la loi Zéro phyto et de prendre soin de la santé de ses habitants et de l'environnement, la Commune de Wanze ne se sert plus d'aucun herbicide pour l'entretien des trottoirs, places, espaces verts mais aussi des cimetières. Cette nouvelle manière de procéder nécessite une importante réorganisation du travail des ouvriers, la gestion de l'espace public exigeant désormais davantage de temps.

L'entretien des cimetières sans usage d'herbicide constitue en particulier un fameux défi à relever par la commune. Celle-ci peut heureusement compter sur l'appui du Pôle de Gestion Différenciée, organisme d'accompagnement des communes dans la recherche de solutions alternatives. Ainsi, les responsables des services communaux en charge de la gestion des cimetières et de l'environnement ont pu bénéficier de formations spécifiques en cette matière. Il s'agit en effet de s'équiper et d'adapter les méthodes de travail. En fonction des lieux, le désherbage manuel, le brûlage des mauvaises herbes, le remplacement de plantes annuelles par des plantes vivaces... seront appliqués.

### **Un label « Cimetière nature »**

Pour faciliter l'entretien des cimetières communaux, des projets de végétalisation ont par ailleurs été lancés. Des plantations ont été réalisées en 2015 et 2016, notamment au cimetière de Moha, pour lequel la commune a sollicité l'obtention du label « Cimetière nature » auprès de la Wallonie. Progressivement, les autres cimetières suivront, dont celui de Wanze, dès cet automne. Dans les allées plus étroites, où la nouvelle machine acquise par le service travaux ne peut accéder, le gravier sera remplacé par un gazon adapté permettant le piétinement et ne nécessitant que quelques tontes par an. A d'autres endroits, des buissons vont faire leur apparition. Un espace convivial, de repos et d'apaisement dans un cadre de verdure est aussi prévu dans chaque cimetière.

Nos cimetières vont donc progressivement être réaménagés pour devenir plus verts. Des projets déjà concrétisés dans d'autres pays, régions ou communes, montrent en effet que c'est la voie à suivre.

Les citoyens vont eux aussi devoir s'adapter et s'habituer au nouveau visage des cimetières. Ils sont aussi appelés à participer à cette évolution : en effet, si la commune assure la gestion des allées dans les cimetières, l'entretien des parcelles, monuments et caveaux incombe lui aux familles des défunts. La nature reprenant progressivement ses droits, la gestion « zéro phyto » dans les allées aura inmanquablement un effet sur les parcelles avoisinantes. Là aussi, les méthodes d'entretien devront évoluer. Rappelons que les parcelles non-entretenues peuvent-être déclassées et reprises par la commune.